

Le 3 février 2025

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 3 février 2025, à 19 h, tenue à la salle communautaire Gaston-Vallée de Chambord au 72 boulevard de la Montagne, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré, Alphonse Fortin et Gérald Genest. Madame Julie Caron agit comme greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 13 janvier 2025
 - b) Séance extraordinaire du 27 janvier 2025
- 5) Période de questions
- 6) Administration
 - a) Rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2023
 - b) Les journées de la persévérance scolaire
 - c) Avis d'augmentation 2025 - PG Solution
 - d) Appui au projet de la cuisine collective
 - e) M.R.C. du Domaine-du-Roy - Quotes-parts 2025 modifiées
 - f) Embauche aide administrative - Conciliation
- 7) Voirie et sécurité publique
- 8) Hygiène du milieu
- 9) Finance
 - a) Modification de la résolution 04-103-2024 pour l'octroi du mandat pour des services professionnels en hydrogéologie
 - b) Octroi du mandat pour l'arpentage de la Marina
 - c) Réseau Biblio - Cotisation annuelle 2025
 - d) Octroi du mandat à Pneu S - Services de pneus Guy Dufour ltée
 - e) Octroi du mandat à Magnor - Usine de traitement de l'eau
 - f) Octroi du mandat à Inter Clôtures - Clôturéx - Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance
 - g) Abrogation de la résolution 12-337-2024 - Lettrage des camions Chevrolet
 - h) Abrogation de la résolution 01-16-2025 - Contrat de déneigement secteur route de la Pointe
 - i) Dons et commandites
 - j) Programme d'aide financière sportive et culturelle

- k) Demande de remboursement de taxes ou résiliation de factures
- l) Comptes à payer
- 11) Santé et bien-être
- 12) Urbanisme
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 02-48-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé et de laisser le point questions diverses ouvert.

RÉSOLUTION 02-49-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 02-50-2025

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JANVIER 2025

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2025 tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 02-51-2025

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

Monsieur Luc Chiasson, maire de Chambord, présente le rapport du maire aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2023 qui sera envoyé par la poste et publié sur le site internet de la Municipalité.

RÉSOLUTION 02-52-2025

LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'EN 2021-2022 12.8 % des jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, soit 18.7 % pour les garçons et 9.6 % pour les filles, et que depuis les huit dernières années, le taux de sorties sans diplôme ni qualification, observé notamment chez les garçons au SLSJ, a presque doublé ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vingt-sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de risque de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les couts en matière de santé et de sécurité publique.

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en couts sociaux ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 10 au 14 février 2025, de concert avec le Réseau québécois pour la réussite éducative, la 18^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 21 ans au Québec en Montérégie) sous le thème « La persévérance fait toute la différence », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;
- 3- D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés ;
- 4- D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette seconde année hors de l'ordinaire ;

De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS.

RÉSOLUTION 02-53-2025 AVIS D'AUGMENTATION 2025 - PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Municipalité de Chambord ainsi que pour plusieurs villes et municipalité du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions est en situation de quasi-monopole au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles des contrats d'entretien et de soutien des applications (CESA), et ce, principalement depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les couts de modernisation de la suite financière, qui inclut notamment les modules de paie, de taxation, des comptes payables et de la comptabilité, étaient de l'ordre de 20% en 2022 et indexés depuis ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, seul le module de paie a été modernisé et qu'il n'est toujours pas fonctionnel à 100 % ;

CONSIDÉRANT le non-respect de la cadence de déploiement des modules autres de la suite financière ;

CONSIDÉRANT QUE la hausse minimale imposée par PG Solutions est de l'ordre de 6.7 % à compter du 1 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette hausse est beaucoup plus élevée que l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord désire respecter la capacité de payer de ses contribuables ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Chambord :

- Conteste l'avis d'augmentation 2025 pour le Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) de PG Solutions et leur demande de revoir à la baisse cette augmentation ;
- S'oppose au mode de financement des améliorations et développements des applications de PG Solutions par une facturation additionnelle aux villes et municipalités ;
- Demande aux villes et municipalités du Québec de participer à l'élan de contestation par l'adoption de cette résolution lors de leur prochaine séance du Conseil et de l'acheminer à PG Solutions et à leur MRC ;
- Demande à la M.R.C. du Domaine-du-Roy d'appuyer la demande de la Municipalité de Chambord par l'adoption d'une résolution à cet effet, de faire des représentations aux instances concernées et d'inciter les autres MRC du Québec à porter leur voix à la leur ;
- Que copie de cette résolution soit acheminée à la M.R.C. Domaine-du-Roy ainsi qu'à toutes les municipalités de ladite MRC.

RÉSOLUTION 02-54-2025 APPUI AU PROJET DE LA CUISINE COLLECTIVE DE CHAMBORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord détient au solde dans le programme MADA à la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir l'aide financière en déposant un projet en lien avec les aînés ;

CONSIDÉRANT QUE la Cuisine collective de Chambord demande à la Municipalité d'appuyer leur demande d'aide financière au programme MADA de la M.R.C. pour un projet d'achat d'outils divers de cuisine ;

CONSIDÉRANT QUE la Cuisine collective de Chambord veut présenter une demande de financement à la M.R.C. du Domaine-du-Roy ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord appuie la demande de la Cuisine collective de Chambord au programme MADA de la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour le projet *d'achat d'outils divers de cuisine* pour un montant de 1 200 \$ et que la Municipalité ne participe pas financièrement à ce projet.

RÉSOLUTION 02-55-2025

M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY - QUOTES-PARTS 2025 MODIFIÉES

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le paiement des quotes-parts à être versées à la M.R.C. du Domaine-du-Roy pour l'année 2025 (selon la modification) s'établissant ainsi :

Aménagement	31 283.80 \$
Évaluation	81 925.27 \$
Gestion des déchets	326 959.26 \$
Administration 37155.80	37 155.80 \$
Véloroute	48 906.00 \$
Code municipal	2 495.93 \$
Transport collectif et adapté	8 467.12 \$
Mise en commun de services	26 533.42 \$
Total	563 726.60 \$

- 2- D'autoriser le versement des quotes-parts selon les dates d'échéances prévues par la M.R.C. du Domaine-du-Roy.

RÉSOLUTION 02-56-2025

EMBAUCHE AIDE ADMINISTRATIVE - CONCILIATION

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service de monsieur Michel Belley afin de venir en aide à la directrice des finances selon les conditions suivantes :

- 30 \$ de l'heure ;
- Jusqu'à un maximum de 200 heures.

RÉSOLUTION 02-57-2025

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 04-103-2024 POUR L'OCTROI DU MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution 04-103-2024 pour l'octroi du mandat pour des services professionnels en hydrogéologie pour ce qui suit :

« financé par la TECQ et le surplus accumulé non affecté au lieu de financé par le surplus accumulé non affecté. »

RÉSOLUTION 02-58-2025

OCTROI DU MANDAT D'ARPENTAGE DE LA MARINA

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'attribuer le mandat à Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres pour la régularisation du bail de la marina pour un montant de 2 845.63 \$ avec taxes tel que soumissionné le 30 janvier 2025 financé par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 02-59-2025
RÉSEAU BIBLIO - COTISATION ANNUELLE 2025

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Alphonse Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement au Réseau Biblio pour la cotisation pour les services de la bibliothèque de Chambord de 2025 pour un montant de 10 305.74 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 02-60-2025
OCTROI DU MANDAT À PNEU S – SERVICES DE PNEUS GUY DUFOUR LTÉE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Pneu S - Services de pneus Guy Dufour Ltée pour le remplacement des pneus du tracteur Case tel que convenu dans la soumission en date du 28 janvier 2025 pour un montant de 6 898.50 \$ avec taxes financé au compte 02-32000-625.

RÉSOLUTION 02-61-2025
OCTROI DU MANDAT À MAGNOR – USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Magnor pour la vérification et l'analyse du système à l'usine de traitement de l'eau pour un montant de 8 014.91 \$ taxes incluses financé au compte 02-41200-521 et 02-412000-516.

OCTROI DU MANDAT À INTER CLÔTURES - CLÔTUREX

Ce sujet n'a pas été traité lors de cette séance.

RÉSOLUTION 02-62-2025
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 12-337-2024 - LETTRAGE DES CAMIONS CHEVROLET

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 12-337-2024 pour le lettrage les camions Chevrolet à Enseignes ESM pour un montant de 3 225.05 \$.

RÉSOLUTION 02-63-2025
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 01-16-2025 - CONTRAT DE DÉNEIGEMENT SECTEUR ROUTE DE LA POINTE

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution 01-16-2025 en lien avec le déneigement de la bretelle 3 du chemin 19 à Groupe 3D pour un montant de 574.88 \$.

RÉSOLUTION 02-64-2025

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande de commandite suivante :

Organisme	Montant
Art et essai - Tournage du film Rudesse	Gratuité de la Mezzanine du 2 au 8 février
Rodéo 2025 - Bruno-Pier Doré	Gratuité de la salle d'entraînement pour l'année 2025
Cité étudiante de Roberval - Album de finissant	200 \$

RÉSOLUTION 02-65-2025

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPORTIVE ET CULTURELLE

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les aides financières sportives et culturelles suivantes :

	Montant
Sara-Maude Boulianne - Volet 2	50 \$
Marijolie Boulianne - Volet 2	50 \$
Ellie Boulianne - Volet 2	50 \$
Marc-Olivier Chabot - Volet 2 (2024)	50 \$
Marc-Olivier Chabot - Volet 2 (2025)	50 \$

RÉSOLUTION 02-66-2025

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES OU RÉSILIATION DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Alphonse Fortin, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les remboursements ou résiliations de factures suivantes :

Matricule	Description	Montant
F: 1068-38-11-78	Annulation de facture	170.00 \$
F: 0468-56-4319-0-002	Annulation de facture	170.00 \$
F: 1069-23-7140	Annulation de facture	170.00 \$
F: 1866-20-1130	Annulation de facture	170.00 \$
F: 1069-34-1134	Annulation de facture	170.00 \$
F: 0970-23-1382	Annulation de facture	170.00 \$
F: 1264-32-2179	Remboursement de taxes	215.34 \$
F: 1766-91-9066	Remboursement de taxes	460.82 \$

RÉSOLUTION 02-67-2025 COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- En date du 31 janvier 2025 totalisant la somme de (factures payées)

67 537.69 \$
- 2- En date du 31 janvier 2025 totalisant la somme de (facture à payer)

260 640.07 \$
- 3- D'autoriser madame Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement des comptes à qui de droit.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu'ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 02-68-2025 CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 02-69-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 19 h 43 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 10 mars 2025 à 19 h.

Le maire,

La greffière-trésorière,

Luc Chiasson

Julie Caron

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».